



C O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MARS 2024 À 19H00

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23
Présents : 19
Représentés : 04
Votants : 23
Absents : 00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la
Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS

Date de la convocation : 20 mars 2024
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian
LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE adjoints au Maire ;
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Catherine RODRIGUEZ, Marie-
Pierre FETIS, Franck DUMARTIN, Antoine VIGNAUD, Enzo BORTOLATO,
Sandrine VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre
MAZZON, Catherine LABARRERE, conseillers municipaux.

Et de la publication en ligne le :

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
Sophie PARADOT donne procuration à Marie-Pierre FETIS
Jean-Noël ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE
Christophe BOURDIEU donne procuration à Gilbert DODOGARAY
Marine SAAD donne procuration à Pearl HIPPOLYTE

Le Maire,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Pearl HIPPOLYTE

**DÉLIBÉRATION N° 014 03 2024 – FINANCES – BUDGET DE LA VILLE 2024 – VOTE DU
TAUX SUR LA TAXE SUR LE FONCIER BÂTI ET DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON
BÂTI**

Présentation par Isabelle BESSE

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les taux de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti.

Ci-dessous une synthèse de l'état 1259 :

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence pour 2024	Bases d'impositions prévisionnelles 2024	Produit de référence
Taxe foncière sur le bâti	6 304 455	36,17 %	6 592 000	2 384 326 €
Taxe foncière sur le non bâti	55 251	33,72 %	58 300	19 659 €
Taxe d'habitation	136 009	12,46 %	117 000	14 579 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **REVALORISE** de 5 points la part Commune de ces taux pour l'année 2024 ;
- **DÉCIDE** d'augmenter les taux des taxes « ménage » pour 2024 comme suit :

Taxe	Taux votés	Produits attendus
Taxe foncière sur le bâti	41,17 %	2 713 926 €
Taxe foncière sur le non bâti	38,72 %	22 573 €
Taxe d'habitation	17,46 %	20 428 €

VOTE

Pour : 16

Contre : 5

Abstention : 2

S. VILLENAVE, E. LAPORTA, R.
RITOU, JP. MAZZON, C.
LABARRERE

M. JOLIVET, C. LAPEYRE,

Fait et délibéré le 26 mars 2024
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

